



Rapport d'activité

2023



Institut National
de l'Économie
Circulaire

L'Institut National de l'Économie Circulaire

Créé en 2013, l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) est l'organisation de référence pour la promotion de l'économie de la ressource.

Forte de près de 200 membres (collectivités, entreprises, associations, fédérations, grandes écoles et universités...), l'association œuvre quotidiennement au renforcement des politiques de lutte contre le gaspillage et à améliorer la connaissance en matière d'économie circulaire.



174 rue du Temple
75003 Paris
institut-economie-circulaire.fr



SUIVEZ-NOUS SUR



Avant-propos

Mot du Président

Chers amis,

D'année en année, la prise de conscience de la finitude des ressources et des enjeux que soulèvent leur préservation se généralise, et nous pouvons nous en réjouir. En parallèle, la fréquence accrue des événements climatiques extrêmes nous prouve l'urgence de transformer profondément notre économie.

Le modèle circulaire, que nous appelons de nos vœux depuis la création de l'INEC il y a 10 ans déjà, s'inscrit dans un projet de société plus sobre, plus juste et plus inclusive, dont la prospérité ne pourra reposer que sur l'intelligence collective. Nous devons donc continuer à convaincre et à travailler pour imposer dans le débat public ce lien mécanique entre transition écologique et préservation des ressources.

Je suis particulièrement fier que nos 40 propositions pour une industrie circulaire aient permis de faire une place à ces questions dans le débat autour de la loi "Industrie Verte".

Réjouissons-nous également de l'accueil positif reçu par le rapport rendu par Emmanuelle Ledoux, notre directrice générale et Emery Jacquillat, président de la CAMIF, sur la TVA circulaire. Il nous confirme qu'il est temps de discuter collectivement de l'évolution de la fiscalité en faveur de la préservation des ressources, et plus généralement de l'engagement de l'État pour inciter et soutenir la transition vers une économie circulaire.

Vous pouvez compter sur ma détermination et sur celle de toute l'équipe de l'INEC, qui travaille avec passion pour accompagner, sensibiliser, réfléchir et fournir aux acteurs publics et privés les clés d'une transition vers un modèle économique plus durable et respectueux de l'environnement et des hommes.

JEAN-MARC BOURSIER, *président de l'INEC*



Table des matières

PARTIE 1. GOUVERNANCE	5

PARTIE 2. PLAIDOYER	9

PARTIE 3. RÉFÉRENCES	15

PARTIE 4. PROJETS	17

PARTIE 5. COMMISSIONS	21

PARTIE 6. COMMUNICATION	24

GOUVERNANCE

01

Gouvernance

Modification du nom de l'association

En 2018, l'Institut de l'Économie Circulaire (IEC) est devenu l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) (changement de nom de marque). La modification n'a jamais été faite officiellement en préfecture. Pour des raisons pratiques, nous proposons de remédier à cela.

Le lundi 10 juillet 2023, à l'occasion de son assemblée générale annuelle, l'Institut National de l'Économie Circulaire et ses membres adhérents ont approuvé la modification du nom de marque de l'association, auparavant Institut de l'Économie Circulaire (IEC), ainsi devenu

Institut National de l'Économie Circulaire (INEC).



Gouvernance

Évolution de la grille tarifaire d'adhésion

Type de structure	Description	Contribution forfaitaire	Cotisation annuelle	Cocher
Entreprises <i>Chiffre d'affaires</i>	Inférieur à 500 000 €	250 €	275 €	
	Entre 500 000 et 1 M€	500 €	1 100 €	
	Entre 1 M€ et 5 M€	500 €	2 200 €	
	Entre 5 M€ et 20 M€	500 €	3 300 €	
	Entre 20 M€ et 150 M€	500 €	4 400 €	
	Entre 150 M€ et 500 M€	750 €	6 100 €	
	Entre 500 M€ et 1 Md€	750 €	7 300 €	
	Entre 1 Md€ et 1,5 Md€	750 €	8 500 €	
	Supérieur à 1,5 Md€	750 €	9 700 €	
Collectivités <i>Nombre d'habitants</i>	Inférieur à 20 000	250 €	275 €	
	Entre 20 000 et 100 000	500 €	2 200 €	
	Entre 100 000 et 250 000	500 €	4 400 €	
	Entre 250 000 et 500 000	750 €	6 100 €	
	Entre 500 000 et 1 million	750 €	7 300 €	
	Supérieur à 1 million	750 €	8 500 €	
Académiques <i>Budget annuel</i>	Inférieur à 15 M€	250 €	1 100 €	
	Entre 15 et 25 M€	500 €	2 200 €	
	Entre 25 et 50 M€	500 €	3 300 €	
	Entre 50 et 75 M€	500 €	4 400 €	
	Supérieur à 75 M€	750 €	6 100 €	
Associations d'intérêt général	Tarif unique	250 €	275 €	
Fédérations, associations et syndicats professionnels <i>Budget annuel</i>	Inférieur à 500 000 €	250 €	1 000 €	
	Entre 500 000 et 1 M€	500 €	2 000 €	
	Entre 1 M€ et 1,5 M€	500 €	3 000 €	
	Supérieur à 1,5 M€	500 €	4 000 €	

Depuis 2019, le montant des cotisations n'avait pas évolué et ce malgré l'inflation induite notamment par la crise sanitaire. Afin de répercuter l'augmentation des coûts et ainsi soutenir les actions et le développement des activités de l'INEC, il a été décidé par le conseil d'administration d'appliquer une augmentation de 10% à l'ensemble des montant de cotisation. Les nouveaux montants des cotisations sont ainsi exposés au sein d'une nouvelle grille, effective dès 2024.

Réunis en assemblée générale le 10 juillet 2023, les adhérents de l'Institut National de l'Economie Circulaire (INEC) ont approuvé la nouvelle grille tarifaire telle que présentée par le président et pré-validée par le conseil d'administration en date du 29 juin 2023.

Gouvernance

Le conseil d'administration

Jean-Marc Boursier est président de l'Institut national de l'économie circulaire (INEC) depuis septembre 2022. Il est reconnu comme un spécialiste des questions d'économie circulaire en France et en Europe.

Directeur général adjoint du groupe Suez jusqu'en 2021, il a également été président de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), président de la Fédération Européenne des Activités de l'Environnement (FEAD) et responsable de l'alliance pour l'élimination des déchets plastiques. En 2022, il fonde Alpa Capital, une société de conseil et d'investissement spécialisée dans ces activités.



Jean-Marc Boursier
Président



Arnaud Leroy
Trésorier
GROUPE SPHÈRE



Manuel Burnand
FEDEREC



Valentina Carbone
ESCP



Grégoire Cousté
Forum pour
l'investissement
responsable



Fanny Derenchy
LA POSTE



Nicolas Furet
CITEO



François-Michel Lambert
PERSONNALITÉ
QUALIFIÉE



Xavier Lemoine
MÉTROPOLE DU
GRAND PARIS



Émilie Mallard
GRDF



Louis Natter
UNICEM ENTREPRISES
ENGAGÉES



Muriel Olivier
FNADE



Alexandre Pavoiné
CEREMA



Géraldine Poivert
(RE)SET



Pierre-Emmanuel
Saint-Esprit
GROUPE MANUTAN



Thilbaut Turchet
TWICE



PLAIDOYER

02

Plaidoyer

Pour une fiscalité circulaire

Comme chaque année, dans le cadre de l'examen par le Parlement du projet de loi de finances, les adhérents de l'INEC ont souhaité apporter leur contribution au débat. C'est à travers un plaidoyer, des propositions et des amendements que s'est traduite la vision de la fiscalité que souhaite porter notre association. Elle repose sur trois grands messages qui apparaissent indissociables au regard du levier de transformation que représente la fiscalité.

UNE FISCALITÉ À LA HAUTEUR DE L'ENJEU ÉCOLOGIQUE

Face à la multiplication des événements climatiques extrêmes et alors que les tensions sur de nombreuses ressources se font toujours plus importantes, il apparaît fondamental que les pouvoirs publics mettent en œuvre des politiques d'envergure favorisant leur préservation.

À l'heure actuelle, les impacts sociaux et

environnementaux (dérèglement climatique, épuisement des ressources, atteintes à la santé publique) des biens et activités économiques ne se reflètent pas dans leurs coûts qui sont pris en charge par la collectivité. Les produits faits à partir de matériaux respectueux des ressources, biosourcés, durables ou recyclés sont, souvent, plus onéreux que les produits à courte durée de vie, de faible qualité et néfastes pour l'environnement.

UNE FISCALITÉ AU RENFORT DE LA SOUVERAINETÉ ET DE LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE DU PAYS

Alors que notre économie et notre système fiscal sont dépendants de chaînes d'approvisionnement lointaines et à la merci de crises multiples, complexes et internationales, le passage à une économie circulaire est une nécessité d'autant plus forte que son principe de fonctionnement repose sur la mise en place de boucles courtes et le rapatriement de l'activité

économique et des gisements de ressources.

UNE FISCALITÉ JUSTE ET COMPRISE DE TOUTES ET TOUS

L'acceptabilité des mesures prises doit être renforcée car elle constitue la condition sine qua non d'une politique écologique d'ampleur visant à transformer nos modes de vie et de consommation. C'est l'objet des propositions de l'INEC qui visent non seulement à transformer notre modèle économique mais renforcent également la compréhension et la prise de conscience citoyenne.

Ce plaidoyer a permis à l'INEC de faire voter un amendement accordant la possibilité pour les collectivités locales de déployer la tarification incitative des déchets sur une partie de leur territoire, facilitant ainsi son déploiement et l'atteinte de l'objectif de 25 millions de français couverts par ce mode de tarification des déchets.

Le projet de loi de finances pour l'année 2024 a précisé les moyens affectés à la transition écologique, sans toutefois dédier une partie spécifique à l'économie circulaire, alors même que les questions de disponibilité des ressources sont au cœur des enjeux de souveraineté économique.

L'Institut National de l'Économie Circulaire a donc proposé **trois grands axes de mesures susceptibles d'accélérer la mise en place de politiques plus sobres.**



Plaidoyer

Projet de loi Industrie Verte : Changer d'échelle - 40 propositions pour une industrie circulaire

L'examen du projet de loi Industrie Verte a constitué un évènement majeur de l'année 2023 de l'INEC. Dans la continuité des travaux menés sur l'industrie circulaire, notre association et ses adhérents se sont mobilisés plusieurs mois (cf *Commission Industrie Circulaire*) pour proposer un document d'envergure, résumant nos propositions pour permettre à l'appareil productif national de pivoter vers une industrie circulaire.

Ces propositions, nourries notamment de l'étude "Pivoter vers l'industrie circulaire" publiée en 2021 par Emmanuelle Ledoux et Grégory Richa, ont pu faire émerger des débats au sein du Parlement et poser les jalons de mesures qui font leur chemin depuis. C'est notamment le cas de la TVA circulaire, de l'extension des dispositions de l'article 58 de la loi AEGC à tous les acheteurs publics ou bien du livret d'épargne "industrie circulaire".

Ce document a servi de base à l'activité de plaidoyer de l'INEC autour de projet de loi et aux amendements qui ont été présentés par notre association.

Il se décompose en trois grandes thématiques, regroupant toutes les dimensions que peuvent prendre les solutions permettant de transformer nos modèles industriels.

La 1ère partie se consacre à la nécessité de planifier, de coordonner et de prévoir l'aspect foncier des projets industriels en favorisant les projets circulaires. Elle porte également sur l'impératif de créer des filières robustes sur des ressources stratégiques et d'anticiper le besoin en formation pour les futurs métiers.

La 2ème partie se concentre sur la création d'une offre circulaire d'ampleur à travers la création de label et la mobilisation de l'épargne et des financements publics et privés.

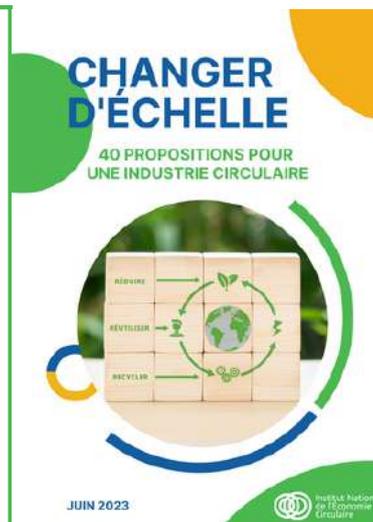
La 3ème partie est axé sur la stimulation de la demande avec la mise en place de dispositifs fiscaux et financiers facilitant l'achat public et privé circulaire.

Elle repose sur trois grands messages qui apparaissent indissociables au regard du levier de transformation que représente la fiscalité.



La remise de ces 40 propositions a lieu quelques semaines après la présentation du projet de loi Industrie verte en conseil des ministres et juste avant l'examen du texte au Sénat.

L'INEC porte aujourd'hui ses **40 propositions concrètes dans le débat public pour construire le cadre légal et réglementaire indispensable à un nouveau modèle de production et de consommation.**



Plaidoyer

Conseil national de l'économie circulaire

L'INEC participe aux travaux du Conseil national de l'économie circulaire. A ce titre, notre association y siège et anime le groupe de travail dédié à la commande publique et privée aux côtés de l'association France Urbaine.

L'année 2023 a été largement consacrée aux discussions autour de la sortie du décret d'application de l'article 58 de la loi AGEC, prévue pour mars 2024. Le GT "Commande publique et privée" a été le creuset de ces discussions où acteurs publics et privés ont pu auditionner, à plusieurs reprises, les services du ministère de la Transition écologique en charge de ce dossier.

Ces travaux ont permis de faire remonter au ministère les points bloquants et autres irritants qui empêchaient les acheteurs publics de déployer de manière efficace les mesures prévues par la loi AGEC. Ces auditions ont également permis de faire intégrer de nouvelles catégories de produits soumises à la nomenclature du décret.



Plaidoyer

Proposition pour la mise en place d'une TVA circulaire

Mandatés par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour rédiger un rapport sur la possibilité de mettre en œuvre une TVA dite "circulaire", Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'INEC et Emery Jacquillat, président de la CAMIF, ont travaillé plusieurs mois à l'élaboration de propositions allant dans ce sens.

Rendu en novembre 2023, après plusieurs dizaines d'auditions et la participation des adhérents de l'INEC, le rapport, en plus de livrer une analyse complète des opportunités économiques et fiscales que peut représenter la mise en place d'une TVA circulaire, fait sept recommandations pour une trajectoire progressive d'installation du dispositif.

1. ADOPTER DÈS LA LOI DE FINANCES 2024 UNE TVA À 5,5% SUR LES OPÉRATIONS DE RÉPARATION DE L'ÉLECTROMÉNAGER, DES CHAUSSURES ET ARTICLES EN CUIR, DES VÊTEMENTS ET DU LINGE DE MAISON

En accord avec la directive européenne relative aux taux de TVA, le rapport propose de mettre immédiatement en place un taux réduit de TVA pour le secteur de la réparation des textiles, électroménagers et cycles afin de soutenir un modèle économique encore précaire malgré des perspectives intéressantes.

2. MESURER L'IMPACT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DES TAUX DE TVA RÉDUITS

Afin d'appuyer politiquement le déploiement d'une proposition aussi ambitieuse que la TVA circulaire, il est impératif de mesurer l'impact réel de sa mise en place sur l'économie et l'environnement. Ces travaux constitueront un soutien indispensable aux pouvoirs publics et tempéreront les réticences et les oppositions qui pourraient émerger.

3. DÉFINIR CLAIREMENT LES NOTIONS DE RECONDITIONNEMENT ET DE REMANUFACTURING EN VUE DE LEUR INCLUSION DANS UNE TVA CIRCULAIRE

En complément des travaux menés sur les impacts de la mise en place d'une TVA circulaire, l'Etat doit activer un second chantier, celui de la définition des notions de reconditionnement et de remanufacturing. Le flou juridique qui entoure de telles notions, correspondant pourtant à des activités bien réelles de notre économie, n'est pas de nature à susciter la confiance

4. OUVRIR AUX TAUX RÉDUITS DE TVA D'AUTRES SECTEURS DE LA RÉPARATION

A terme, il convient d'appuyer le déploiement de tous les secteurs de la réparation qui existent ou auraient vocation à se mettre en place dans le cadre d'une économie circulaire. Afin, par exemple, de généraliser la pratique et le recours à la réparation dans des secteurs aussi structurants que ceux de l'ameublement ou de l'outillage.

5. DÉPLOYER UNE TVA CIRCULAIRE POUR L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

Le secteur de l'économie de la fonctionnalité est un secteur embryonnaire dans notre économie. Il s'agit pourtant de l'un des leviers les plus efficaces pour mettre en œuvre une nouvelle manière de consommer et nous faire entamer notre mue vers un mode de consommation plus responsable.



Plaidoyer

Proposition pour la mise en place d'une TVA circulaire

6. OUVRIR AUX TAUX RÉDUITS DE TVA LES PRODUITS MANUFACTURÉS ÉCOCONÇUS

Les produits écoconçus qui bénéficient de la même fiscalité qu'un produit neuf peu durable, sont le résultat d'investissements et d'efforts faits par le producteur. Pour inciter les consommateurs à se tourner vers des achats plus durables, une fiscalité favorable pourrait être un outil décisif. Une TVA réduite accompagnerait les volontés françaises et européennes de faire des produits durables la norme et d'encourager la production verte et locale.

7. COMPLÉTER LE DISPOSITIF : LA TVA CIRCULAIRE SUR LES PRODUITS RECONDITIONNÉS

A plus long terme, une fois que les définitions de ce qui relève ou non du reconditionné auront été formalisées et que les critères d'éligibilité auront été stabilisés, l'extension du dispositif de TVA circulaire aux produits reconditionnés pourra être mise en place.

Mardi 21 novembre 2023, Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'Institut National de l'Économie Circulaire, et Emery Jacquillat, président de Camif, ont remis leur rapport sur **la mise en place d'une TVA circulaire** à **Christophe Béchu, ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires**, en présence de **Bruno Millienne, député des Yvelines**.



RÉFÉRENCES

03



Références

Note : « La généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024 : quelles transformations pour les acteurs »

Fruit d'un travail collaboratif avec des acteurs parties prenantes de la généralisation du tri à la source des biodéchets au premier janvier 2024, l'INEC a mené une réflexion collective, à travers des groupes de travail, afin d'éclairer sur les défis de mise en œuvre.

Progressivement étendue à toute la population, cette obligation a été graduelle jusqu'à s'appliquer aux producteurs de plus de 5 tonnes depuis 2023. La généralisation récente fait à présent peser sur les territoires une obligation de mise en place de moyens, mais n'implique pas pour autant une obligation de résultats.

Cette note, au-delà d'un décryptage réglementaire, fournit des clefs de réflexion afin d'accompagner les territoires dans le choix de solutions de valorisation des biodéchets (méthanisation ou compostage). En amont, la collecte est souvent complexe à opérationnaliser dans les territoires et demande des arbitrages techniques et politiques sur les méthodes à mettre en place. En aval, la question des exutoires et débouchés pour la matière valorisée, dont les quantités devraient croître au cours de prochaines années, nécessite une stratégie co-construite avec le monde agricole.

Sur l'ensemble du tri, de la collecte et de la valorisation des biodéchets à la source, il est primordial d'instaurer une relation de confiance entre les acteurs de la filière, notamment sur le respect des normes sanitaires.

Mardi 21 novembre 2023, Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'Institut National de l'Économie Circulaire, et Emery Jacquillat, président de Camif, ont remis leur rapport sur **la mise en place d'une TVA circulaire à Christophe Béchu, ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires, en présence de Bruno Millienne, député des Yvelines.**



PROJECTS

04



Projets

Organisation et animation du comité des parties prenantes de Re_Fashion

En 2023, l'éco-organisme de la filière textiles, chaussures et linge de maison (TLC), Re_Fashion, a fait appel à l'INEC pour animer son comité des parties prenantes et ainsi créer les conditions

favorables à la mise en place d'un collectif de débats productifs. A travers son expérience, son expertise et sa connaissance de l'écosystème, l'INEC est en mesure d'assurer l'équilibre des

débats et d'en faire un espace propice au dialogue pour ouvrir les réflexions autour de l'avenir de la filière.

Programme achats circulaires et solidaires

L'INEC poursuit son engagement en faveur d'une commande publique qui intègre les principes de l'économie circulaire. Conscient de la nécessité et de la difficulté pour les acheteurs publics de faire évoluer leurs pratiques, l'INEC anime depuis plusieurs années maintenant le Programme achats circulaires et solidaires de la Métropole

du Grand Paris, aux côtés de l'Agence des économies solidaires, l'Observatoire des achats responsables, et le Commissariat Général au développement durable.

Son objectif vise à fournir un accompagnement complet et de long terme aux acheteurs des collectivités

qui doivent appliquer une réglementation circulaire ambitieuse.

L'année 2023 a été riche de session de formation autour de grandes thématiques comme les fournitures de bureau, les prestations intellectuelles, l'évènementiel ou encore les cycles.

Projets

Rebond Industriel

L'ANCT et la Banque des Territoires ont lancé en 2023 et jusqu'à 2026, la mission «rebond industriel» afin d'accompagner les territoires en difficultés dans le maintien et la dynamisation de leurs activités industrielles. Dans ce cadre, l'INEC est membre d'un groupement piloté par Ancoris et comprenant Junes partners, Monsieur Jules et Studio Reset afin de mener à bien cette mission.

Ainsi, tous les 3 mois, le groupement se voit confier un ou plusieurs territoires à accompagner de manière opérationnelle. L'INEC intervient une demi-journée dans les territoires demandeurs afin d'animer des groupes de travail économie circulaire à destination des acteurs privés et publics. L'ambition est de former les acteurs et de les amener à construire une vision commune de l'économie circulaire adaptée à leur territoire pour y faire émerger des projets.

Plusieurs modules de formation ont été élaborés, permettant aux territoires lauréats de choisir en fonction de leurs besoins prioritaires :

- Introduction à l'économie circulaire
- Ecologie Industrielle et Territoriale
- Modèles économiques de l'industrie circulaire
- Bâtiment et travaux publics
- Biodéchets et usages des biomasses
- Former et favoriser la commande publique.

Au cours de la seconde vague, l'INEC a été mobilisé pour intervenir auprès de Alès Agglomération et Redon agglomération. Chacune des formations a regroupé entre 15 et 30 acteurs clefs du territoire, publics et privés. Plusieurs enseignements ont été tirés en conclusion par ces deux territoires: l'économie circulaire répond au besoin de coopération des acteurs du territoire, la sensibilisation/formation à l'économie circulaire est un besoin des acteurs pour faire évoluer leurs modèles économiques, l'EIT constitue un levier et une opportunité pour renforcer les liens entre les acteurs locaux.



Projets

Life Waste2Build

Depuis 2021, l'INEC est partenaire du projet LIFE WASTE2BUILD (2021 - 2026), piloté par la Métropole de Toulouse. Ce projet regroupant sept partenaires (Toulouse Métropole, Envirobat, Occitanie, CSTB, FBTP31, INEC, Synéthic, Toulouse Business School) vise à optimiser les ressources et développer le réemploi des matériaux de construction à l'échelle locale puis régionale, faire évoluer les pratiques du secteur, systématiser l'économie

circulaire dans la commande publique et promouvoir l'économie circulaire à travers l'Europe en s'appuyant sur la répliquabilité du projet.

En 2023, l'INEC a mis à jour son étude sur les réseaux européens majeurs de l'économie circulaire (publiée en 2020). La liste actualisée des organismes de l'économie circulaire implantés dans chaque pays européen doit permettre d'identifier leurs particularités sur les

notions de BTP et de faciliter la répliquabilité du projet à l'échelle européenne. Dans le but d'assurer le rayonnement du projet et le transfert de bonnes pratiques, l'INEC a également organisé un webinaire sur le développement de compétences dans le secteur de la construction circulaire durant la UE Green Week 2023, regroupant une cinquantaine d'acteurs européens.



Projets

EIT PACA

L'INEC accompagne la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans l'animation et l'ingénierie de soutien aux animatrices de démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT) du territoire depuis janvier 2023. Acteur engagé de longue date sur l'écologie industrielle et territoriale, l'INEC a été sollicité au sein de ce consortium pour sa très bonne connaissance des réseaux d'EIT au niveau national mais aussi pour son expérience dans la mise en place d'ateliers de synergies inter-entreprises.

En consortium avec des structures basées en région, Néo-Eco et Citoyens de la Terre, l'INEC apporte une vision nationale de l'EIT et assure les missions de communication et d'animation du réseau régional dématérialisé. Ce dernier prend la forme d'une communauté EIT fermée, comptant à ce jour 96 membres, hébergée sur le portail PRECI (le portail dédié à l'économie circulaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur).



Havre EIT

La Métropole du Havre a sollicité l'INEC pour mettre en place une démarche EIT principalement sur la zone d'activités de Saint-Romain-de-Colbosc.

Cette mission, largement entamée au cours de l'année 2022, s'est poursuivie et achevée en 2023. Les spécificités du territoire de ma Métropole du Havre ont rendu cette mission particulièrement intéressante. En effet, les acteurs sont à proximité du deuxième port de France, ce qui multiplie les flux et complexifie les synergies inter-entreprises.

Après avoir réalisé des ateliers de sensibilisation et de détection via l'outil Circular Flow Manager, l'INEC a mené des ateliers de concrétisation, début 2023, qui ont pris la forme de rendez-vous B2B lorsque des synergies directes ont été détectées ou de groupes de travail mutualisés (compostage, énergie, marketing & community management).

COMMISSIONS

05



Commissions

Groupe de travail agriculture & alimentation – Biodéchets

En prévision de l'arrivée du tri à la source des biodéchets en janvier 2024, l'INEC et ses adhérents ont poursuivi leurs réflexions avec le groupe de travail « Agriculture & Alimentation », initiées mi-2022 et regroupant un panel d'acteurs exhaustif impliqués dans cette évolution réglementaire (collectivités, associations, services publics...).

Au total, quatre groupes de travail ont eu lieu, portant chacun des objectifs différents :

- Capitaliser sur la réglementation et les problématiques sur la thématique de l'économie circulaire et l'agriculture & alimentation, avec la potentialité d'un portage politique par l'INEC de ces problématiques « de terrain »
- Identifier collectivement les verrous dans la collecte, le tri et le traitement des biodéchets afin de trouver des réponses communes
- Ecologie Industrielle & Territoriale (EIT) et gestion des biodéchets
- Elargir le champ de nos réflexions et apporter un éclairage nouveau aux questions posées, avec l'intervention du Comité Français d'Etude et de Développement de la Fertilisation Raisonnée (COMIFER)

En parallèle, l'INEC a mené des entretiens qualitatifs avec différents acteurs impliqués dans la généralisation du tri à la source des biodéchets, visant à nourrir les échanges lors des groupes de travail, mais également de compléter ces réflexions afin de réaliser la note « Généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024 : quelles transformations pour les acteurs ».

Commission juridique

La réglementation de l'économie circulaire est en mutation permanente depuis plusieurs années et les textes européens et nationaux se succèdent à un rythme soutenu. Ce foisonnement nécessite des décryptages réguliers pour que les acteurs économiques s'y retrouvent et s'engagent pleinement dans cette transition.

C'est l'objectif de la commission juridique de l'INEC qui réunit des adhérents et des spécialistes des thématiques abordées à l'occasion de réunions régulières.

Les différents thèmes abordés couvrent les grands secteurs et les grands domaines dans lesquels l'économie

circulaire et sa réglementation infusent de plus en plus. On peut citer les bâtiments et travaux publics, la fiscalité ou encore la réglementation européenne.

Ces travaux servent également de creuset à l'élaboration de propositions visant à l'amélioration de la réglementation existante.

Commission industrie circulaire

Secteur fondamental dans une économie qui ferait de la préservation des ressources son objectif premier, l'industrie est à la croisée des chemins. Les objectifs de réindustrialisation que se sont fixés les pouvoirs publics doivent intégrer pleinement ces questions de ressources afin de réduire

la dépendance aux imports d'un secteur fragile face aux aléas et aux crises internationales.

Les adhérents de l'INEC ont souhaité entamer un travail politique de fond et produire des propositions pour que la réindustrialisation de notre pays soit circulaire et viable à long terme.

Durant trois mois de travaux, structurés en trois sessions plénières et vingt-deux réunions thématiques au sein de cinq groupes de travail, les adhérents de l'INEC et leurs rapporteurs ont produit quarante propositions à intégrer dans nos politiques publiques industrielles au travers du projet de loi "Industrie verte".

COMMUNICATION

06



Focus

Animation de la plateforme Grand Paris Circulaire



Depuis 2018, l'INEC co-anime la plateforme grandpariscirculaire.org pour la Métropole du Grand Paris. Ce portail collaboratif rassemble près de 700 membres et 120 études de cas. Bien au-delà de son ancrage numérique, ce réseau vise à fédérer tous les acteurs de la transition circulaire et solidaire du Grand Paris (entreprises, collectivités, associations, etc.), et à faciliter l'échange de connaissances et l'émergence de projets multi-acteurs.

2023 a été marquée par le lancement de la nouvelle version de la plateforme Grand Paris Circulaire. L'INEC a participé à la refonte et la mise en place de cette nouvelle plateforme. Une newsletter mensuelle est également envoyée depuis juillet 2023. Cette dernière, qui est thématique, a pour objectif de mettre en avant les actualités et événements principaux du mois à venir.

Concernant l'animation quotidienne de la plateforme :

Un **travail de modération** est effectué chaque semaine et l'INEC reste à la disposition des membres de la plateforme.

Une **newsletter** est envoyée mensuellement. L'INEC participe à l'élaboration de cette dernière.

Concernant les publications et le contenu créé :

Les **Minutes du Grand Paris** sont toujours réalisées et font partie du contenu le plus regardé selon les résultats de l'audit mené dans le cadre de la refonte.

L'INEC s'est engagé à réaliser en parallèle **des portraits d'acteurs en vidéo**.

Des **articles de décryptage réglementaire** sont aussi réalisés sur les thèmes identifiés lors des comités éditoriaux. Pour l'année 2023 : le gaspillage alimentaire et la réparation.



Communication

Une stratégie de communication centrée sur la problématique des ressources

L'économie circulaire est un concept difficile à appréhender par le grand public et les médias. Le choix a donc été fait de positionner l'INEC sur la question plus générale des ressources naturelles et de leur finitude afin de :

- **Rendre plus accessible le discours de l'INEC ;**
- **Faciliter les prises de parole médiatiques** (l'idée étant de se positionner comme invité potentiel de tous les plateaux traitant de la transition écologique et pas uniquement de l'économie circulaire).

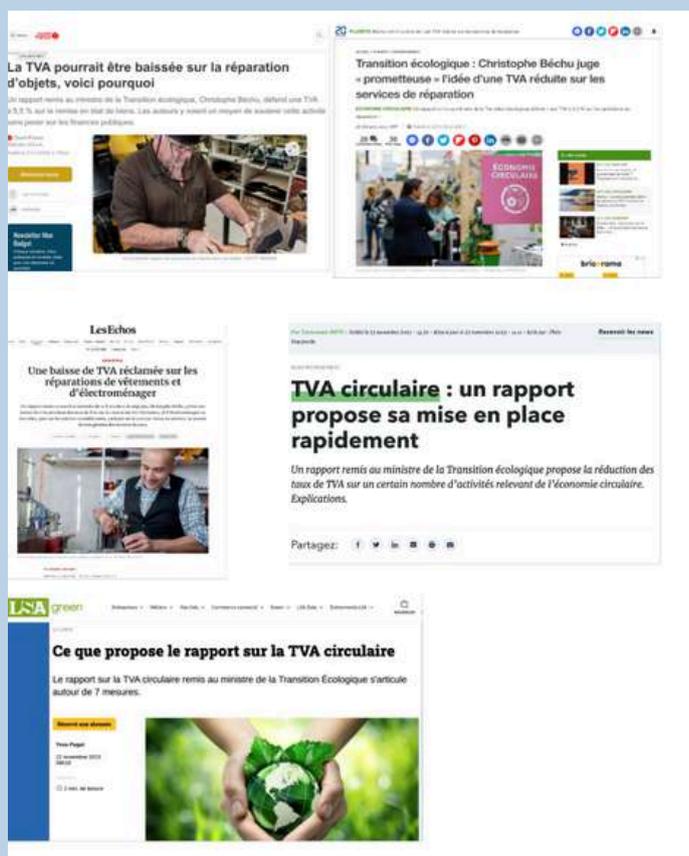
DES RÉSULTATS IMMÉDIATS

- Augmentation significative de la présence de l'INEC dans les médias nationaux et en région ;
- Forte croissance du nombre d'abonnés sur le compte LinkedIn de l'INEC et de celui d'Emmanuelle Ledoux.

FOCUS : LA SÉQUENCE DE LA REMISE DU RAPPORT SUR LA TVA CIRCULAIRE

Le rapport sur la TVA circulaire a engendré 19 retombées presse, dont :

- 1 dépêche AFP
- 4 articles de presse quotidienne nationale
- 6 articles de presse régionale
- 6 articles de presse spécialisée
- 2 passages radio (France culture et Sud radio)



FOCUS ÉVÉNEMENTIEL : AUGMENTATION DE LA PRÉSENCE DE L'INEC

- 17 janvier – Atelier de concrétisation des synergies du PTSI du Havre Métropole
- 23 janvier – Intervention Smart Café GRDF pour présenter l'étude SNBC
- 1er février – Lancement du Programme Achats 2023
- 2 février – Intervention « Coproduits, économie circulaire et circuits courts » dans le cadre de la journée de lancement du réseau Les CoProduits
- 8 février – Intervention auprès du réseau Cobaty
- 9 février – Intervention pour la Master Class agriculture durable du Master ECOD de l'AMU
- 10 février – Webinaire de clôture de la mission avec l'AVCOI
- 11 février – Intervention auprès des étudiants de l'ESSEC
- 14 février – Intervention auprès des étudiants d'HEC
- 16 février – Comité des Parties Prenantes inaugural de Refashion
- 16 février – Animation de l'atelier « Sobriété matières » pour la Ville de Paris, dans le cadre de la révision de son plan climat
- 22 février – Rencontre avec la Fondation Charles de Gaulle
- 03 mars – Webinaire de lancement de l'animation du réseau EIT PACA
- 9 mars : Conférence Déchets ménagers (Paris)
- 10 mars – Journée mobile EPSOMS
- 15 mars – Formation Société Générale - Centrale Supelec (Paris)
- 16 mars – Lancement de l'Accélérateur Amorçage Industriel Circulaire
- 21 mars – CPP Refashion
- 22 et 23 mars : Autonomy Mobility World Expo 2023 (Paris)
- 22 mars : Salon BePOSITIVE (Lyon)
- 28 et 29 mars : Time to change (Deauville)
- 31 mars – Jury formation Designer Circulaire de Villette Makerz
- 4 avril – Atelier EIT synergie interentreprises GPS&O
- 5 avril – Participation à la journée "Achats responsables" de la région IDF
- 6 avril – Table ronde au forum "Ambitions transitions"
- 6 avril – Salon Solutions Bas Carbone (BIM)
- 6 avril – GT CNEC Achat public et privé
- 7 et 8 avril : Forum Ambitions Transitions (Paris)
- 11 avril – Intervention plateforme Leonard (VINCI), les indicateurs de l'économie circulaire
- 12 avril – Formation Société Générale - Centrale Supélec
- 3 mai - Intervention "Rebond industriel" dans les Ardennes
- 4 mai - Intervention pour la Région Sud et Circul'R sur l'industrie circulaire
- 4 mai – Journée CEREMA
- 10 mai : Conférence Atelier Grand Paris Grand Est
- 10 et 11 mai : Salon MIX.E (Lyon)
- 12 mai : Table ronde du Club développement durable des établissements et entreprises publics (CGDD)
- 17 mai : Formation WeCount
- 23 mai : Réunion adhérents Screlec
- 24 au 26 mai : Forum Economie circulaire et énergies bas carbone (FEET) (Montpellier)
- 24 mai : CPP Refashion n°3
- 25 mai : Table ronde "What role for renewable gases in the European energy mix by 2050?"
- 30 mai : Journée métier Fédération Française du Bâtiment PACA
- 1er juin : Intervention Décarbonons en Seine Eure
- 2 juin : Inauguration du Salon Zéro+ (Paris)
- 5 juin : Formation d'agents du ministère de l'agriculture
- 8 juin : Journée économie circulaire de la Région Ile-de-France
- 12 juin : Rencontres de la Plaine Monceau
- 14 juin : 8ème édition des rencontres africaines de la transition écologique
- 14 – 15 juin : COPIL de lancement de la mission Rebond Industriel sur le territoire d'Alès Agglomération
- 20 juin : Commission économie circulaire – MEDEF Puy de Dôme
- 22 juin : AGEFI - Investissements et économie circulaire
- 27 juin : Intervention (webinaire) au sein de l'Opcommerce
- 28 juin : Présentation de l'étude SNBC au TOPEX de GRDF
- 30 juin : Dialogue des parties prenantes de BigMat
- 5 juillet : Intervention groupe Herige (Lille)
- 5 juillet : Comité des parties prenantes de Cyclevia
- 4 septembre - Journée de l'éco-transition CD2E
- 12 septembre : Salon Produrable
- 14 septembre : Journée de l'écotransition CD2E
- 20 septembre : Congrès Alice
- 21 septembre : Mitsubishi
- 23 septembre - Salon SIDO (Lyon)
- 25 septembre : Lab EY
- 26 septembre - Solucir (Aix-les-Bains)
- 26 et 27 septembre : Evénement SNBC Solucir/GRDF (Annecy)
- 27 septembre : CPP Refashion hors les murs
- 28 septembre - Assise des déchets (Nantes)
- 2 octobre : Masterclass Rebond industriel – Industrie verte
- 3 octobre : Evénement de lancement du Grand Paris Circulaire
- 3 octobre : Evénement FPC Plasturgie
- 9 octobre - Intervention à l'IRA de Lille
- 10 octobre : Refashion Day
- 10 au 13 octobre : Pollutec (Lyon)
- 11 octobre : Sommet de la transformation durable (Paris)
- 18 octobre : Eiffage webinaire réemploi
- 8 novembre - NéoBusiness
- 9 novembre - Journée de l'économie circulaire (Toulouse)
- 10 novembre - Réemploi et matériau biosourcé (Nantes)
- 21 novembre : Conférence INEC au Salon des Maires
- 21 et 23 novembre - Conférences de l'INEC au salon des maires et des collectivités locales
- 23 novembre - Intervention sur la commande publique au stand de l'UGAP (SMCL)
- 29 novembre - BE5.0
- 8 décembre - BoostUp France (EIT Manufacturing)
- 12 décembre - Workshop « La Politique de cohésion post-2027 : une approche thématique » (Bruxelles)
- 14 décembre - 20e anniversaire du partenariat CEMEX / LPO



174 rue du Temple
75003 Paris
institut-economie-circulaire.fr



SUIVEZ-NOUS SUR

